



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 97/2023

Acceptation de subventions au profit du Centre Communal d'Action Sociale Dans le cadre de l'organisation de la marche d'Octobre rose

753

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le huit novembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN, Jacques DAUTREME, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Josette MARTIN, Caroline VABRE, Sophie WILLEMENIN, Isabelle ANTORE donne pouvoir à Nadine TOUTAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Exposé :

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation au cancer du sein, le Centre Communal d'Action Sociale de Dreux a organisé la marche « Octobre Rose » afin de récolter des fonds au profit de la Ligue contre le Cancer d'Eure-et-Loir et promouvoir le dépistage organisé du cancer du sein.

Le Centre Communal d'Action Sociale a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, de l'Agglo du Pays de Dreux afin de financer l'achat de 1000 coupe-vents remis au moment de l'inscription.

Le Centre Communal d'Action Sociale a également répondu à un appel à projets de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie en proposant l'action « Marche Octobre rose – Village prévention ».

Je vous rends compte des subventions accordées :

Le Conseil Départemental : 4 750 €,
L'Agglo du Pays de Dreux : 2 000 €,
La CPAM : 9 851 €.

Je vous demande de bien vouloir accepter le versement de ces subventions sur le budget principal du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

Accepte le versement de ces subventions sur le budget principal du CCAS.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir CHAKKAR".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **22 NOV. 2023**
et affichage le **22 NOV. 2023**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail.